

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE COMMISSION LOCALE DE L'EAU 3 NOVEMBRE 2011

Ont participé à la réunion :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

Mme Andrée VILLALON, M. Claude VILCOT, M. Régis SEINE pour l'Association Départementale des Maires du Pas-de-Calais ;
M. Franck DELANNOY, M. Jacques HENNEBERT, M. Claude PATTE, M. Didier SEPTIER, M. Jacky TISON, M. Georges WARAMBOURG pour l'Association Départementale des Maires de la Somme ;
M. Jean-Marc TRUNET pour la Communauté de Communes Authie-Maye ;
M. Jean-Claude BUISINE et M. Jean-Louis WADOUX pour le Conseil Général de la Somme ;
M. Henri DEJONGHE pour le Conseil Général du Pas-de-Calais ;
M. Gilbert MATHON pour l'Institution Interdépartementale Pas-de-Calais/Somme ;
M. Alain DELORME, pour le Syndicat Intercommunal de distribution d'eau de la région de Conchil-le-Temple.

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations

M. Paul BECQUET, pour l'Association Syndicale des Propriétaires de la Basse Vallée de l'Authie ;
M. Michel DELATTRE, pour la Chambre d'Agriculture de Pas-de-Calais ;
M. Pascal SAILLIOT pour la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Pas-de-Calais ;
M. Jean-Charles BRUYELLE, pour le Groupement de Défense de l'Environnement de l'Arrondissement de Montreuil-sur-Mer ;
M. Gérard LOEUILLET, pour le Syndicat des Pisciculteurs/Salmoniculteurs de la Région Nord.

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

M. Jean-Paul VORBECK, représentant le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Picardie ;
Mme Géraldine AUBERT, représentant le Directeur de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie ;
M. Frédéric FLORENT-GIARD et M. Pierre MOROY, représentants la DDTM de la Somme ;

Etaient excusés :

Mme Annie-Claude LEULIETTE, pour le Conseil Régional de Picardie ;
M. Maurice LOUF, M. Jean-Paul NIGAUT, pour l'Institution Interdépartementale Pas-de-Calais/Somme ;
M. Ghislain TETARD pour le Conseil Général du Pas-de-Calais ;
M. José COLETTE, M. Patrick DESRUMAUX, M. Yves HOSTYN, pour l'Association Départementale des Maires du Pas-de-Calais.
M. Bernard CANESSON, pour la Chambre d'Agriculture de la Somme ;
Mme Ségolène LATHUILE, pour la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Abbeville ;
M. Christian SANTERNE, pour l'UFC Que Choisir de l'Artois ;
M. LECOCQ, représentant le Délégué Inter Régional de l'Office National de l'Eau et des Milieux aquatiques.

Ont donné mandat :

M. Nigaut a donné mandat à M. Dejonghe.

Autres participants :

Melle Carole REDT, Mme Daphné HOËT, et Mme Lucile REGNIEZ, de l'Institution Interdépartementale Pas-de-Calais/Somme pour l'Aménagement de la Vallée de l'Authie ;

~~~~~

La Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Authie s'est réunie le 3 novembre 2011 à 14 H 30 au Village des Boucles de l'Authie à Auxi-le-Château sous la présidence de M. Dejonghe, Président de la Commission Locale de l'Eau.

**L'ordre du jour de la réunion est le suivant :**

- 1) Election du Président de CLE
- 2) Nomination du Président de la Commission Thématique « Tourisme et Loisirs » et de la Commission Permanente
- 3) Présentation des tendances évolutives du territoire et des usages et des orientations du SAGE
- 4) Information sur l'inventaire des zones humides

Monsieur Dejonghe signale aux membres de la CLE que Monsieur Cousein n'a pas reçu le dossier de séance suite à une erreur de courrier et souhaite s'en excuser.

## **1) Election du Président de CLE**

Monsieur Dejonghe explique qu'après avoir été élu président de l'Institution Interdépartementale Pas-de-Calais/Somme pour l'Aménagement de la Vallée de l'Authie, il ne souhaitait plus assurer en parallèle la Présidence de la CLE.

Monsieur Dejonghe rappelle le rôle du Président de la CLE :

- conduire la procédure d'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux par la Commission Locale de l'Eau ;
- présider toutes les réunions de C.L.E. ;
- représenter la C.L.E. ;
- signer des documents officiels ;
- engager la Commission.

Seuls les membres du collège des représentants des collectivités territoriales peuvent être candidats. Le vote est majoritaire à deux tours et a lieu à bulletin secret. Seuls les membres de ce même collège peuvent voter.

Deux personnes ont fait acte de candidature : Monsieur Jacques Hennebert, maire de Villers-sur-Authie, et Monsieur Jean-Claude Buisine, Conseiller général de la Somme.

Après une succincte présentation des candidats, le bureau de vote est ouvert.

Le dépouillement est effectué par Messieurs Pierre Moroy et Jean-Paul Vorbeck.

### **Résultat des élections :**

|                                               |
|-----------------------------------------------|
| Nombre d'électeurs inscrits : 27              |
| Nombre de suffrages exprimés : 16             |
| Nombre de bulletins blancs : 0                |
| Nombre de bulletins nuls : 0                  |
| Nombre de suffrages valablement exprimés : 16 |

### *Suffrage par candidat :*

| <b>Nom du candidat</b> | <b>Nombre de suffrages</b> |
|------------------------|----------------------------|
| M. Hennebert           | 9                          |
| M. Buisine             | 7                          |

**Avec 56 % des suffrages exprimés, Monsieur Jacques Hennebert est élu à la présidence de la Commission Locale de l'Eau.**

## 2) Nomination du Président de la Commission Thématique « Tourisme et Loisirs » et de la Commission Permanente

*Présidence de la Commission Thématique « Tourisme et Loisirs » :*

Lucile Régniez rappelle le rôle du Président de Commission Thématique et les sujets traités au sein de la CT « Tourisme et Loisirs ».

Une personne se présente pour assurer cette Présidence : Monsieur Jean-Marc Trunet.

Aucune remarque n'étant émise par les membres de la CLE, Monsieur Trunet est nommé président de la Commission Thématique « Tourisme et Loisirs ».

*Composition de la Commission Permanente :*

Elle est définie dans les règles de fonctionnement de la CLE.

- 6 membres du collège des représentants des collectivités locales et des établissements publics locaux.
- 3 membres du collège des représentants des usagers.
- 3 membres du collège des représentants de l'Etat dont la DDTM de la Somme, la DREAL Nord –Pas de calais et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Suite aux élections cantonales, un siège est vacant.

|                                                                                                  | NOMS                                     |                     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|---------------------|
|                                                                                                  | Somme                                    | Pas-de-Calais       |
| <b>Collège des représentants des collectivités locales et des établissements publics locaux.</b> | Jacques HENNEBERT                        | Henri DEJONGHE      |
|                                                                                                  | Jean-Louis WADOUX                        | Siméon MENUGE       |
|                                                                                                  | Jean-Marc TRUNET                         | <i>Siège vacant</i> |
| <b>Collège des représentants des usagers</b>                                                     | Jean Charles BRUYELLE                    |                     |
|                                                                                                  | Pascal SAILLIOT                          |                     |
|                                                                                                  | Bernard CANNESSON                        |                     |
| <b>Collège des représentants de l'Etat</b>                                                       | <b>DDTM de la Somme</b>                  |                     |
|                                                                                                  | <b>DREAL Nord –Pas-de calais</b>         |                     |
|                                                                                                  | <b>l'Agence de l'Eau Artois-Picardie</b> |                     |

Aucun élu du Pas-de-Calais n'étant volontaire pour siéger à la Commission Permanente, le siège reste vacant.

### **3) Présentation des tendances évolutives du territoire et des usages et des orientations du SAGE**

#### **Tendances évolutives du territoire et des usages :**

Lucile Régniez présente le document (cf diaporama joint à ce compte-rendu, le document distribué en séance est en ligne sur le site de l'Institution : [www.eptb-authie.fr](http://www.eptb-authie.fr), rubrique SAGE).

#### *Remarques formulés lors de la réunion :*

#### Cours d'eau :

Monsieur Bruyelle rappelle que la réglementation concernant les barrages existe depuis de nombreuses années et tarde à être appliquée sur l'Authie.

Monsieur Hennebert demande qui est chargé d'appliquer cette réglementation.

Monsieur Florent-Giard répond que c'est l'Etat qui est chargé de faire respecter le code de l'environnement et qui peut lancer les mises en demeure. M. Pierre Moroy rappelle que l'EPTB Authie a lancé un programme de restauration de libre circulation sur l'Authie.

Monsieur Dejonghe indique que les travaux sur les barrages sont parfois difficiles à estimer et que les aménagements peuvent être très coûteux.

Monsieur Wadoux interroge la CLE sur l'arrêté imposant l'implantation de clôtures sur les parcelles riveraines des cours d'eau.

Monsieur Moroy répond que c'est une autre problématique qui concerne notamment le plan de gestion de l'Authie. Il est précisé que les bandes enherbées doivent avoir une largeur de 5 m.

#### PPR :

Concernant la carte des PPR (plans de prévention des risques), Madame Villalon souhaite que les données soient vérifiées pour la commune de Boisjean.<sup>1</sup>

#### Alimentation en eau potable :

Monsieur Vorbeck souhaite préciser que les Schémas Départementaux privilégient le raccordement des réseaux. L'abandon d'un captage ne doit pas signifier que l'on ne se préoccupe plus de la nappe. Il faut bien distinguer l'enjeu sanitaire et l'enjeu environnemental.

---

<sup>1</sup> Après vérification auprès des services de la DDTM, il s'avère qu'un PPR était bien prescrit sur la commune de Boisjean il y a quelques années, mais n'est plus d'actualité. La carte sera donc modifiée.

Monsieur Florent-Giard précise que le Schéma élaboré dans la Somme visait un objectif de qualité sans tenir compte du volet énergie qui sera plus important dans le futur. L'eau ne coûte pas cher à produire mais est coûteuse en énergie pour son acheminement.

#### Assainissement :

Il est rappelé que la réalisation des diagnostics des installations individuelles est obligatoire.

Monsieur Bruyelle rappelle les priorités évoquées en Commission Thématique « Gestion de la ressource et qualité des eaux » notamment l'amélioration du taux de raccordement au réseau, l'amélioration du rendement, ainsi que la gestion des eaux pluviales.

#### Activité agricole :

Monsieur Vorbeck explique que le 5<sup>ème</sup> plan d'actions nitrates est en cours de réflexion. La partie de la Somme classée « non vulnérable » sera rediscutée en 2012.

#### **Orientations du SAGE (pages 22 à 25 du document) :**

Concernant la continuité écologique, Monsieur Dejonghe estime qu'imposer des priorités pour l'aménagement des barrages est risqué, étant donné les difficultés déjà rencontrées pour mener à bien ce programme.

Monsieur Sailliot pense que le travail serait toutefois plus cohérent s'il était effectué de l'aval vers l'amont.

Le problème des HLL (habitations légères de loisirs) dans les zones humides est évoqué par Monsieur Bruyelle, les maires sont souvent démunis face à cette situation.

Concernant les risques littoraux, Monsieur Vilcot rappelle que la Communauté de Communes Opale-Sud est concernée. Il souhaite que la CLE puisse appuyer les démarches des collectivités concernées.

#### **4) Information sur l'inventaire des zones humides**

Lucile Régniez explique que l'inventaire des zones humides du SAGE a été réalisé courant 2011. Il a été encadré par un Comité Technique et sera prochainement présenté en Commission Thématique « Gestion des Milieux Aquatiques », avant d'être soumis à la CLE.